

<u>Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa</u> séance du 17 octobre 2025

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

o Délibération n° 2025-56

Non maintien dans ses fonctions du 3ème Adjoint au Maire – approuvée à la majorité de 23 voix pour, 2 abstentions et 4 contre.

o Délibération n° 2025-57

Modification du nombre d'Adjoints – approuvée à la majorité de 23 voix pour, 5 abstentions et 1 contre.

Fait à AUREILHAN, le 20 octobre 2025

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Emmanuel ALONSO.

Isabelle CHEDEVILLE.